

Justificatif de Parution

N° d'annonce: LDL-409957900

Nous soussignés, Le Dauphiné Libéré SA représenté par son directeur général, Christophe VICTOR, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Date de mise en ligne : 30/04/2024

Support de parution : ledauphine.com

Département de parution : Isère



COMMUNE DE
VILLAGES DU LAC DE
PALADRU

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

CRÉATION D'UN NOUVEAU CIMETIÈRE COMMUNAL SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE PALADRU

Le Maire de Villages du Lac de Paladru a prescrit par arrêté n° 2024.04.06 en date du 11 avril 2024 l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'extension du cimetière communal de la commune déléguée de Paladru, commune de Villages du Lac de Paladru.

L'enquête se déroulera à la mairie de Paladru, commune déléguée de Villages du Lac de Paladru, siège de l'enquête, du **Mardi 30 avril 2024 à 14 h au Jeudi 30 mai 2024 à 18 h inclus**. A cet effet Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné Monsieur Pierre BACUVIER en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Paladru, commune déléguée de Villages du Lac de Paladru et mis à la disposition du public pendant les 31 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir : du mardi au vendredi de 14h00 à 18 h 00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier et sur le site internet de la mairie : www.villagesdulacdepaladru.fr

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête publique en mairie, ou les adresser par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

- Monsieur le commissaire enquêteur

Projet de création du cimetière

Mairie déléguée de Paladru

306 rue Morgerie, Paladru

38850 Villages du Lac de Paladru

- ou par voie électronique à l'adresse suivante :

villageslacpaladru@orange.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants :

- Vendredi 10 mai 2024 de 15 h 00 à 18 h 00

- Samedi 18 mai 2024 de 9 h 00 à 12 h 00

- Jeudi 30 mai 2024 de 15 h 00 à 18 h 00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront

tenus à la disposition du public à la mairie de

Paladru, commune déléguée de Villages du Lac de Paladru

pendant un an. Ils seront également

consultables sur le site internet de la ville :

www.villageslacpaladru@orange.fr

Le Préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour délivrer

l'autorisation de création du nouveau cimetière communal de la

commune déléguée de Paladru, commune de Villages du Lac

de Paladru, requise au titre de l'article L.2223-1 du Code Général

des Collectivités Territoriales. Après avis du CODERST (Conseil

départemental de l'environnement, des risques sanitaires et

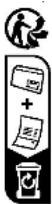
technologiques), il prendra un arrêté portant autorisation ou

refus de la création du nouveau cimetière, qui sera publié au

recueil des actes administratifs de la préfecture.

409957900

Lien de l'annonce : <https://www.eurolegales.com/Annonce/Information/Isere/Le-Dauphine/E.P-CREATION-D-UN-NOUVEAU-CIMETIERE-COMMUNAL-2eme-insertion.html>



Christophe VICTOR

Directeur Général

DIRECTION GÉNÉRALE

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, cursive letters that appear to be 'J. B. L.' or similar, positioned below the printed text.